

**ATLANTES
FORMATION**

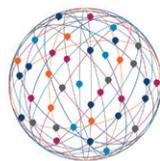
PLUS QUE JAMAIS, ANTICIPER POUR NE PAS SUBIR !

FORMATION

des représentants du personnel

NOUVEAU

5
Formations
disponibles
à distance

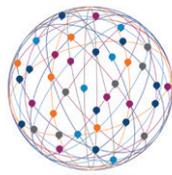


ATLANTES
AVOCATS

En partenariat avec
 **SECAFI**
Groupe ALPHA

 @AtlantesAvocats
www.atlantes.fr

 ATLANTES AVOCATS
APPLI MOBILE Atlantes



ATLANTES
FORMATION

NOUVEAU



PRÉPAREZ VOTRE PLAN DE FORMATION

Utilisez vos droits pour bénéficier de vos
5 jours de formation économique

Actualisez
régulièrement vos
connaissances et
validez vos pratiques

Anticipez
vos dépenses
budgétaires

Planifiez
vos formations en amont
selon les disponibilités
de chacun

&

profitez d'une **réduction de 50%** sur la dernière journée

VOTRE CALENDRIER
- à nous renvoyer -

Date	Thèmes	Nombre de Jours	Nombre de Participants
2020			
2021			
2022			

NOM..... Prénom

email

Tél.

*Offre valable uniquement en Intra, sur 36 mois. Facturation par année de formation

Plus d'informations ? Contactez-nous au 01 56 53 65 05

SOMMAIRE



Retrouvez
toutes nos formations
sur notre site internet
et notre appli mobile

www.atlantes.fr



LE CSE

Votre formation sur-mesure	4
Les missions du CSE : quels rôles, quels moyens ?	5
Agir comme Secrétaire	6
Trésorier : transparence financière et comptabilité	7
L'utilisation des budgets	8
Rôle du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés	8



CSE ET SANTÉ

Harcèlements et violences au travail	9
Le rôle du CSE dans la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail	10
Formation en Santé, Sécurité et Conditions de Travail	11
AUDIT & DIAGNOSTIC DE VOTRE CSE - NOUVEAU	12



AGENDA SOCIAL

Elaborer un avis sur les orientations stratégiques	13
Elaborer un avis sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi	14
Elaborer un avis sur la situation économique et financière	15
La négociation collective d'entreprise (avec ou sans délégué syndical)	16



DÉFENDRE LES SALARIÉS

Réagir en situation de crise - NOUVEAU	17
Faire face aux licenciements économiques	18
La nouvelle donne en matière de restructuration	19
Préparer le défense des salariés	20
Maîtriser les principes fondamentaux du droit du travail	21
GUIDE JURIDIQUE 2020 - NOUVEAU	22



POSTURE

Comment vous aider à mener une négociation	23
La communication du CSE	23
Savoir s'exprimer en public	24
Réguler les conflits	24
Nos autres thèmes	25

S'INSCRIRE

Vos droits et demande de congé de formation	26
Bulletin d'inscription : formation	27



Votre formation sur-mesure



Les modules à disposition

- ATELIERS PRATIQUES -

Les bases du CSE

Les budgets du CSE

Les membres du bureau

Les heures de délégation

Le règlement intérieur du CSE

La communication du CSE

Les commissions du CSE (hors CSSCT)

Le rôle des représentants de proximité

Les droits d'alerte du CSE

Les intervenants externes (experts, médecine du travail ...)

Les consultations du CSE : de l'ordre du jour à l'avis motivé

Le rôle du CSE dans la santé, la sécurité et les conditions de travail

La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Les CSE d'établissement et le CSE central

Les 3 consultations récurrentes du CSE (situation économique et financière / orientations stratégiques / politique sociale, emploi et conditions de travail)

Le CSE, acteur de la négociation en l'absence de délégué syndical

Le rôle du CSE en santé, sécurité et environnement dans les établissements à risques

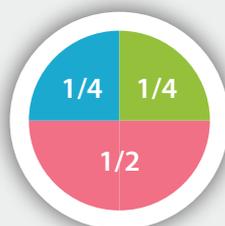
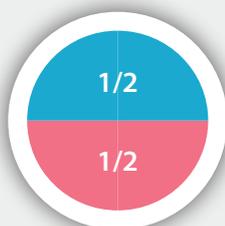
Les activités sociales et culturelles

Vos formules sur-mesure

1 jour = 2 modules

1 jour = 3 modules

1 jour = 4 modules



Exemple : 1/2 Budgets du CSE + 1/4 Les activités sociales et culturelles + 1/4 La communication du CSE

Formation sur 1 journée, à partir de 2 modules par jour. Cette formation est dispensée uniquement en INTRA.
Pré-requis : formation initiale "Les missions du CSE : Quels rôles ? Quels moyens ?"

L'équipe d'Atlantes vous accompagne et s'adapte à vos besoins.

Contactez-nous au 01 56 53 65 05
pour bâtir ensemble votre programme



Les missions du CSE

Quels rôles ? Quels moyens ?

PROGRAMME (2 JOURS)

→ Maîtriser l'organisation interne et les règles de fonctionnement du CSE

- Composition du CSE (président, élus, RS, référent harcèlement)
- Périodicité des réunions
- Convocation et ordre du jour
- Conduite des débats, procès-verbal de réunion
- Notion de confidentialité
- Vote des élus
- Règlement intérieur du CSE

→ Optimiser les ressources et les moyens d'action du CSE

- Crédit d'heures et déplacements
- Formation des élus titulaires

- Commissions
 - Commission santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
 - Autres commissions
- Budgets et obligations comptables
- L'action en justice
- Protection des élus
- Droits d'alerte

→ Les attributions du CSE

- Le rôle économique
- Le rôle social
- Les activités sociales et culturelles
- Le rôle en matière de SSCT
- Les réclamations individuelles et collectives

Objectifs

- Appréhender les missions et le fonctionnement de votre CSE
- Optimiser les moyens d'action
- Identifier les priorités en fonction des spécificités de votre entreprise

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz
28-29 sept 2020	12-13 oct 2020	5-6 oct 2020	28-29 sept 2020	26-27 oct 2020
5-6 oct 2020	16-17 nov 2020	2-3 nov 2020	23-24 nov 2020	7-8 déc 2020
16-17 nov 2020	3-4 déc 2020	7-8 déc 2020	14 -15 janv 2021	11-12 févr 2021
1-2 févr 2021	1-2 mars 2021	25-26 janv 2021	5-6 avr 2021	
8-9 mars 2021		15-16 mars 2021		
19-20 avr 2021		15-16 avr 2021		



Nantes	Paris	Rennes	Strasbourg	Toulouse	A distance
19-20 oct 2020	21-22 sept 2020	12-13 oct 2020	30 nov-1 déc 2020	5-6 oct 2020	26-27 oct 2020
7-8 déc 2020	7-8 oct 2020	16-17 nov 2020		30 nov-1 déc 2020	15-16 févr 2021
1-2 mars 2021	3-4 nov 2020			25-26 janv 2021	1-2 avr 2021
	26-27 nov 2020			15-16 mars 2021	
	8-9 déc 2020				
	21-22 janv 2021				
	22-23 mars 2021				
	22-23 avr 2021				

En inter présentiel : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.

En inter distanciel : 355 € net/jour/pers

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra :

contactez-nous.



Agir comme secrétaire

PROGRAMME (1 JOUR)

→ La désignation du secrétaire

- Règles de désignation
- Règles de révocation
- Règles de remplacement

→ Le rôle et la responsabilité du secrétaire

- Rôle du bureau du CSE
- Gestion administrative
- Organisation des réunions préparatoires
- Elaboration et contenu de l'ordre du jour et de la convocation
- Règlement intérieur du CSE
- Responsabilités

→ L'animation des réunions et la communication

- Animation de la réunion plénière
- Rédaction, approbation et diffusion du procès-verbal
- Confidentialité des informations
- Outils et règles de communication

→ Les interlocuteurs du secrétaire

- Dans l'entreprise : président du CSE, trésorier, représentants de proximité, CSSCT, DS et salariés
- En dehors de l'entreprise : inspection et médecine du travail, expert libre et légal, commissaire aux comptes, URSSAF

Objectifs

- Découvrir le rôle central du secrétaire dans l'instance
- Connaître ses missions et ses moyens d'action
- Savoir organiser les débats en séance et communiquer auprès des salariés
- Acquérir des outils face aux différentes stratégies de la direction



**Programme
avec exercices de
mise en situation**



Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille
2 oct 2020	22 oct 2020	9 oct 2020	13 oct 2020
14 avr 2021	11 déc 2020	8 avr 2021	30 nov 2020
	29 mars 2021		2 mars 2021

Nantes	Paris	Rennes	Toulouse	A distance
22 oct 2020	28 sept 2020	19 nov 2020	23 févr 2021	13 oct 2020
14 avr 2021	9 nov 2020			18 janv 2021
	27 janv 2021			29 mars 2021
	25 mars 2021			

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter présentiel : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.

En inter distanciel : 355 € net/jour/pers

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra :

contactez-nous.



Trésorier : transparence financière et comptabilité

PROGRAMME (1 JOUR)

→ Les obligations concernant tous les CSE

- Les obligations selon la taille des CSE
- Les seuils définissant un « petit », un « moyen » ou un « grand » CSE
- Calcul des seuils, modalités de détermination des ressources

→ Les différentes obligations

- Comment s'y préparer ?
- Le nouveau Plan des Comptes
- Les justificatifs, la conservation des archives
- Approbation des comptes
- Présentation des documents définis par l'Autorité des Normes Comptables
- Le rapport d'activité et de gestion
- Le rapport sur les transactions significatives
- La commission des marchés
- Le CSEC et les obligations comptables
- Le CASCI et les obligations comptables
- Les conventions de transfert de gestion des ASC

→ La pratique budgétaire

- La construction des budgets
- Le suivi budgétaire et l'analyse des écarts entre prévision et réalisation

→ La pratique comptable

- Comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie
- Du justificatif au document de synthèse
- Le partenaire bancaire, le rapprochement bancaire
- Les investissements, les stocks, les provisions
- Une organisation saine, contrôle interne et procédures de sécurisation comptable
- Les audits
- L'expert-comptable du CSE, le commissaire aux comptes

Objectifs

- Connaître ses obligations et ses responsabilités
- Acquérir les techniques et outils de gestion des budgets

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille
18 nov 2020	20 nov 2020	24 sept 2020	2 oct 2020
12 mars 2021	31 mars 2021	6 nov 2020	2 déc 2020
		20 janv 2021	18 mars 2021
		9 avr 2021	
Metz	Nantes	Paris	Toulouse
29 oct 2020	23 oct 2020	15 oct 2020	9 oct 2020
27 avr 2021	11 déc 2020	9 nov 2020	20 avr 2021
	15 avr 2021	28 janv 2021	
		1 avr 2021	

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers. Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra : contactez-nous.



L'utilisation des budgets

PROGRAMME (1 JOUR)

→ Rappel sur l'organisation interne et les moyens de l'instance

→ Quels budgets ?

- Séparation des budgets, fonctionnement et ASC
- Calcul : la nouvelle assiette
- Règles d'utilisation
- Obligations comptables
- Possibilités de transfert

→ Politique sociale, risques URSSAF et autres

- Bénéficiaires

- Prestations et règles d'attribution
- Régime social des prestations
- Contrôle URSSAF
- Assurances et ASC : quels risques ?

→ L'instance : personne morale

- Responsabilités et signature de contrats avec les prestataires
- Obligations en tant qu'employeur
- Transfert de patrimoine

→ Le règlement intérieur

- Contenu minimum
- Clauses facultatives
- Adoption et révision

Objectifs

- Gérer les ASC sans discrimination, ni risque
- Respecter vos obligations

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz	Nantes	Paris	Rennes	Toulouse
1 oct 2020	14 oct 2020	23 sept 2020	1 oct 2020	15 oct 2020	23 oct 2020	25 sept 2020	10 mars 2021	8 oct 2020
16 avr 2021	8 déc 2020	26 oct 2020	3 déc 2020	26 avr 2021	9 déc 2020	16 oct 2020		19 nov 2020
	30 mars 2021	5 nov 2020	1 mars 2021		11 mars 2021	14 déc 2020		
		7 avr 2021				26 mars 2021		

(voir tarif et pré-requis en bas de page)

Rôle du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

PROGRAMME (1 JOUR)

→ Le fonctionnement du CSE

- Composition du CSE
- Rôles des parties
- Réunions du CSE

→ Les attributions du CSE

- Réclamations individuelles et collectives
- Droit d'alerte en cas d'atteinte aux personnes
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent
- Enquêtes
- Rôle dans la santé et la sécurité

→ Les cas de consultations

- Thématiques de consultations
- Procédure de la consultation

→ Les moyens du CSE

- Nombre de membres
- Heures de délégation
- Formation
- Déplacements

Objectifs

- Comprendre les missions et le fonctionnement du CSE
- Optimiser les moyens d'action
- Identifier les priorités en fonction des spécificités de l'entreprise



Disponible à distance

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

Lyon	Marseille	Metz	Toulouse	A distance
13 nov 2020	17 nov 2020	7 oct 2020	21 avr 2021	30 nov 2020
				1 févr 2021
				9 avr 2021

En inter présentiel : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.

En inter distanciel : 355 € net/jour/pers

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra :

contactez-nous.



Harcèlements et violences au travail

PROGRAMME (1 JOUR)

→ Introduction aux différentes formes de harcèlements

- Définition de la notion de harcèlement
- Les évolutions législatives du dispositif
- Quelques chiffres pour rappeler les enjeux

→ Les obligations de l'employeur en la matière

- L'obligation générale de santé
- Une information renforcée des salariés et candidats depuis la loi « Avenir professionnel »
- L'information sur les actions contentieuses
- L'information sur les autorités et services compétents

→ Le référent harcèlement de l'entreprise

- Désignation du référent harcèlement
- Rôle du référent harcèlement

→ Le référent harcèlement du CSE

- Désignation du référent harcèlement
- Rôle du référent harcèlement
- Moyens du référent harcèlement

→ Les acteurs externes à l'entreprise

- L'inspection du travail
- La médecine du travail
- La police judiciaire

→ Identifier une situation de harcèlement sexuel

- Les caractéristiques du harcèlement sexuel
- La jurisprudence existante
- Les outils d'évaluation des situations

→ Agir contre le harcèlement sexuel

- Avertir l'employeur
- Avertir l'inspection du travail
- Exercice du droit d'alerte
- Porter plainte
- Actualités sur le sujet

→ Autres formes de violences au travail

- Le harcèlement moral
 - Identifier une situation de harcèlement moral
 - Régime probatoire du harcèlement moral

Objectifs

- Vous aider à identifier les situations et définir les meilleurs moyens d'agir



Disponible
à distance

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz
2 nov 2020	22 sept 2020	16 oct 2020	18 sept 2020	19 oct 2020
13 avr 2021	30 oct 2020	30 nov 2020	16 nov 2020	22 mars 2021
	7 déc 2020	31 mars 2021	12 févr 2021	
	19 mars 2021			
Nantes	Paris	Rennes	Toulouse	A distance
5 oct 2020	14 oct 2020	16 oct 2020	15 oct 2020	2 nov 2020
1 déc 2020	23 févr 2021			11 mars 2021
8 févr 2021	21 avr 2021			

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter présentiel : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.

En inter distanciel : 355 € net/jour/pers

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra :

contactez-nous.



Le rôle du CSE dans la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail

PROGRAMME (1 JOUR)

→ Une nouvelle organisation interne

- Les différents acteurs concernés par ce sujet (CSE, représentants de proximité, commission santé, sécurité et conditions de travail...)
- Les modalités de mise en place de ce nouveau cadre (accord, règlement intérieur...)
- Le fonctionnement et l'organisation des acteurs

→ La place de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans le dialogue social

- Les attributions générales du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Les informations-consultations récurrentes et non récurrentes (politique sociale et autres consultations récurrentes, rapport annuel, projets importants et autres projets ponctuels...)
- Droits d'alerte, analyse des risques...
- L'articulation avec les autres acteurs internes (représentants de proximité, commission santé, sécurité et conditions de travail, référent lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes...)

→ Les moyens du CSE

- Accès à l'information et documents mis à disposition
- Moyens internes spécifiques : heures de délégation, inspections et enquêtes...
- Moyens externes : droit à expertise, médecine du travail, inspection du travail...
- Actions en justice

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille
30 sept 2020	18 nov 2020	7 oct 2020	30 sept 2020
10 mars 2021	3 mars 2021	4 nov 2020	25 nov 2020
15 avr 2021		17 mars 2021	7 avr 2021
Metz	Nantes	Paris	Toulouse
14 oct 2020	21 oct 2020	23 sept 2020	7 oct 2020
30 mars 2021	25 nov 2020	5 nov 2020	
	3 févr 2021	24 mars 2021	
	3 mars 2021		

Objectifs

- Comment articuler les différents acteurs intervenant en SSCT
- Faire vivre le CSE sur les questions SSCT

Vos droits à formation en page 26

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers. Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra : contactez-nous.



Formation en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSE / CSSCT)

FINANCÉE
PAR
L'ENTREPRISE

PROGRAMME 3 OU 5 JOURS SELON + OU - DE 300 SAL.

→ Le cadre réglementaire du CSE sur les sujets SSCT

- Cadre réglementaire du CSE / CSSCT et des différentes configurations possibles (CCSE, CCSSCT, CSE, CSSCT, RP...)
- Missions, fonctionnement et moyens du CSE (CCSE / CSSCT / CCSSCT / Représentants de Proximité)
- Commission SSCT : spécificités et articulation avec le CSE
- Vocabulaire et principes de prévention : définitions, responsabilités de l'employeur et du salarié, les 9 principes de prévention...
- Démarche de prévention des risques professionnels

→ Les réunions du CSE et les informations-consultations du CSE autour des sujets SSCT

- Ordre du jour et procès-verbal
- Documents centraux du CSE en SSCT : rapport annuel, PAPRI Pact et DUERP
- Consultation du CSE en matière de SSCT
- Avis du CSE sur les sujets SSCT
- Recours à l'expertise : pourquoi, quand et comment ?
- Etapes clés d'une réunion CSE efficace sur les sujets SSCT

→ Le CSE sur le terrain

- Définition du travail
- Analyse d'une situation de travail
- Enquête suite à ATMP, inspection, Danger Grave et Imminent et droit de retrait
- Recours à l'expertise dans le cadre d'un risque grave
- Risques professionnels et la prise en compte de la pénibilité
- Communication et plan d'action du CSE sur les sujets SSCT

Objectifs

- Initier les représentants du personnel ayant les prérogatives SSCT à la prévention des risques professionnels dans le cadre de leur mandat CSE
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail au sein de leur entreprise

Destinée aux membres titulaires et suppléants du CSE

En partenariat



Formation animée par SECAFI
Organisme de formation enregistré sous le n°11 75 44 133 75.
Organisme agréé pour la formation des membres du CHSCT/CSSCT sous le n°2017-11-03-002 en préfecture d'Ile de France.

Bordeaux		Lille		Lyon		Marseille		Metz		Nantes	
23-25 sept 2020	3j	1-2 oct 2020	2j*	30 sept-1 oct 2020	2j*	25-29 janv 2021	5j	14-16 oct 2020	3j	2-4 nov 2020	3j
23-27 nov 2020	5j	16-20 nov 2020	5j	3-5 nov 2020	3j			25-27 nov 2020	3j	24-25 nov 2020	2j*
25-27 janv 2021	3j	5-9 avr 2021	5j	1-3 déc 2020	3j			5-7 avr 2021	3j	8-10 mars 2021	3j
22-26 mars 2021	5j			15-16 déc 2020	2j*					29-30 mars 2021	2j*
				26-28 janv 2021	3j						
				8-12 mars 2021	5j						
				6-8 avr 2021	3j						

Paris		Toulouse	
21-25 sept 2020	5j	14-18 sept 2020	5j
5-9 oct 2020	5j	16-20 nov 2020	5j
16-20 nov 2020	5j	18-22 janv 2021	5j
23-27 nov 2020	5j	29 mars-2 avril 2021	5j
7-11 déc 2020	5j		
11-15 janv 2021	5j		
15-19 mars 2021	5		

*Les sessions de 3 jours sont ouvertes à tous les SSCT/CSE (tronc commun). Les 3 premiers jours des sessions de 5 jours sont ouverts à tous les SSCT/CSE (tronc commun) * Les sessions de 2 jours sont réservées aux CSE de plus de 300 salariés en complément du tronc commun. Elles permettent d'approfondir les thématiques abordées précédemment.*

En inter : 365 € net/jour/pers (déjeuner inclus). A partir de 2 inscrits à la même session, 310 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits (même session), 265 € net/jour/pers. Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue. **Demandes particulières (intra, formations techniques, journées particulières) : CONTACTEZ-NOUS.**



NOUVEAU

Audit & Diagnostic de votre CSE

Selon les enjeux et les priorités de votre CSE, Atlantes examine vos pratiques et vos documents afin de vous préconiser des solutions adaptées à vos demandes et à vos contraintes.



Votre politique sociale et culturelle

Objectifs

Prévenir tout risque de redressement ou de contentieux.

Le fonctionnement de votre CSE

Objectifs

Vous permettre d'améliorer le fonctionnement de votre instance en termes de circuit d'information et de décisions internes, de répartition des tâches et responsabilité, de coordination... au regard notamment de votre règlement intérieur de CSE et de vos accords collectifs.

Le traitement des données personnelles collectées par votre CSE

Objectifs

Vérifier et vous assurer que les données personnelles des salariés, collectées par votre comité, sont notamment conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les convention, contrats et responsabilité de votre CSE

Objectifs

Préserver vos intérêts en s'assurant que les contrats souscrits par votre comité sont sécurisés sur le plan juridique et sur le plan de votre responsabilité.

Les contrats de travail du CSE employeur

Objectifs

Vous garantir que votre comité respecte bien ses obligations légales, réglementaires, conventionnelles et contractuelles à l'égard des salariés qu'il emploie.

Pour tout renseignement, merci de contacter nos référents

Paris / IdF / Centre / Normandie

Aurélien LADUREE
06 82 89 01 53
aurelien.laduree@atlantes.fr

Anne-Lise MASSARD
06 33 84 87 23
anne-lise.massard@atlantes.fr

Floriane BURETTE
06 79 66 08 57
floriane.burette@atlantes.fr

Auvergne / Rhône-Alpes

Bourgogne / Franche Comté
Justin SAILLARD-TREPOZ
06 76 70 07 90
justin.saillard-treppoz@atlantes.fr

Bretagne

Pays de Loire
Julien PELTAIS
06 88 16 71 01
julien.peltais@atlantes.fr

Marseille - Région Sud

Laurence CHAZE
06 13 28 13 36
laurence.chaze@atlantes.fr



ATLANTES
AVOCATS



Elaborer un avis sur les orientations stratégiques

INFORMATION
CONSULTATION
OBLIGATOIRE

PROGRAMME (1 JOUR)

→ L'information-consultation du CSE en pratique (rappel)

- Informations légales : quels documents ? Quand ? Comment ?
- La BDES, un document inévitable pour anticiper
- Délais préfix / Cadre négocié : dans quel cadre êtes-vous ?
- Recours aux expertises

→ Comprendre les différentes informations transmises par l'employeur et rendre un avis motivé

- Les informations transmises dans le cadre de la consultation sur les orientations stratégiques et leurs conséquences :
 - Quelques rappels sur la stratégie
 - Comment lire des informations dans ce cadre ?
- Anticiper sur les conséquences et proposer des alternatives sur :
 - L'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires
 - La GPEC
 - Les orientations de la formation professionnelle
- La consultation du CSE sur les orientations stratégiques et leurs conséquences :
 - Rendre un avis motivé : pourquoi ? A qui est-il adressé ?
 - Comment rendre un avis : accompagnement d'un expert, travaux avec la commission santé, sécurité et conditions de travail

Objectifs

- Mieux comprendre les informations et le cadre légal des consultations
- Elaborer un avis motivé et formuler des alternatives

En partenariat



→ Diffuser et promouvoir l'avis du CSE

- Auprès des salariés
- Auprès des organisations syndicales dans le cadre des négociations sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz
7 oct 2020	1 déc 2020	1 oct 2020	6 nov 2020	16 nov 2020
	22 mars 2021	5 avr 2021	8 mars 2021	

Nantes	Paris	Toulouse
6 oct 2020	13 nov 2020	4 nov 2020
	31 mars 2021	1 mars 2021

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers. Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra : contactez-nous.



Elaborer un avis sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

INFORMATION
CONSULTATION
OBLIGATOIRE

PROGRAMME (1 JOUR)

→ L'information-consultation du CSE en pratique (rappel)

- Informations légales : quels documents ? Quand ? Comment ?
- Délais préfix / Cadre négocié : dans quel cadre êtes-vous ?
- Recours aux expertises
- Articulation avec l'éventuelle commission santé, sécurité et conditions de travail

→ Comprendre les différentes informations transmises par l'employeur et rendre des avis motivés

- Les premiers réflexes de lecture
- Les intentions et les objectifs de l'employeur sont-ils clairs ?
- Les investigations sur les enjeux :
 - de rémunération : égalité professionnelle, discrimination
 - de temps et charge de travail
 - de prévention (lien avec la CSSCT et les autres acteurs de la prévention), de déconnexion, de qualité de vie au travail, NAO et autres
 - de formation professionnelle et GPEC
 - de niveau et nature d'emplois
- Comment passer du constat à l'action ?
Quels liens avec les sujets de négociation ?
- Rendre un avis motivé : pourquoi ? Comment ?

→ Situation préoccupante : que faire ?

- Droit d'alerte sociale
- Procédure de danger grave et imminent, enquête

→ Diffuser et promouvoir l'avis du CSE

- Au près des salariés
- Au près des organisations syndicales dans le cadre des négociations NAO et autres

Objectifs

- Maîtriser les enjeux de cette consultation aux multiples facettes
- Construire et restituer son avis

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz	Nantes	Paris	Toulouse
16 oct 2020	2 déc 2020	12 oct 2020	4 nov 2020	20 nov 2020	10 déc 2020	16 oct 2020	5 nov 2020
22 mars 2021	18 mars 2021	10 mars 2021	5 févr 2021			7 déc 2020	
						30 mars 2021	

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers.
A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.
Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra :
contactez-nous.



Elaborer un avis sur la situation économique et financière

INFORMATION
CONSULTATION
OBLIGATOIRE

PROGRAMME (1 JOUR)

→ L'information-consultation du CSE en pratique (rappel)

- Informations légales pour le CSE : quels documents remis par la direction ? Quand ? Comment ?
- La BDES (BDU), une base de données obligatoire
- Délais préfix / Cadre négocié : dans quel cadre êtes-vous ?
- Recours aux expertises

→ Comprendre les différentes informations transmises par l'employeur et rendre un avis motivé

Les informations transmises dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière

- Quels premiers réflexes de lecture ?
 - Les différents documents comptables et d'activité et leurs grands principes de construction (Compte de résultat, bilan)
 - Les différents indicateurs (EBITDA, EBE, Cash Flow...)
- Les différentes spécificités sectorielles (Privé, associatif, etc.)
- L'appartenance à un Groupe : quelles conséquences (redevances, dividendes, prix de transfert, etc.) ?

La consultation du CSE sur la situation économique et financière du CSE

- Rendre un avis motivé : pourquoi ? A qui est-il adressé ?
- Comment rendre un avis ? L'accompagnement d'un expert, les travaux en commission

→ Situation préoccupante : que faire ?

- Le droit d'alerte économique et sa mise en œuvre

→ Diffuser et promouvoir l'avis du CSE

- auprès des salariés
- auprès des organisations syndicales dans le cadre des négociations sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise

Objectifs

- Mieux comprendre les informations et le cadre légal des consultations
- Elaborer un avis motivé et formuler des propositions

En partenariat



Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz
8 oct 2020	19 nov 2020	8 oct 2020	1 déc 2020	17 nov 2020
21 avr 2021	26 mars 2021			

Nantes	Paris	Rennes	Toulouse
26 oct 2020	24 sept 2020	18 nov 2020	20 nov 2020
16 avr 2021	10 nov 2020 15 mars 2021	31 mars 2021	

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers. Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra : contactez-nous.



La négociation collective d'entreprise (avec ou sans délégué syndical)

La loi Travail et les ordonnances Macron ont singulièrement élargi le champ et les règles de la négociation collective.

Avec ou sans délégué syndical, la négociation peut être un exercice périlleux pour qui n'est pas au fait des dernières évolutions législatives.

Maîtriser le séquençage d'une réunion de négociation, identifier les thèmes susceptibles de faire l'objet d'un accord, intégrer les nouvelles conditions de validité des accords sont quelques-uns des sujets qui seront évoqués au cours de cette formation à un moment où la négociation collective peut, plus que jamais, adapter voire déroger à la loi ou à la convention collective de branche.

PROGRAMME (1 JOUR)

→ Structurer la négociation

- Définir sa stratégie et ses marges de manœuvre
- Négocier, avant la négociation, un accord de moyens : informations, temps, experts

→ Les parties habilitées à la négociation d'une convention ou d'un accord collectif

- La négociation avec un Délégué Syndical
- La négociation avec un élu mandaté par une organisation syndicale
- La négociation avec le CSE
- La négociation avec un salarié mandaté par une organisation syndicale
- La négociation avec le Conseil d'entreprise: les spécificités

→ Les conditions de validité des accords

- Représentativité des organisations syndicales
- Référendum

→ La durée des accords : un enjeu de négociation

- CDD ou CDI
- Règles de remise en cause ; Dénonciation ; Révision

→ Les 3 temps de la négociation obligatoire

→ Les nouveaux accords

- Accord de performance collective et de fonctionnement (mobilité, salaires, temps de travail) : négociation et conséquences sur les salariés
- Accord de Rupture Conventionnelle Collective
- Accord sur le temps de travail et les congés

→ La nouvelle articulation : accord d'entreprise / convention collective / loi

NÉGOCIATION

Objectifs

- Mesurer les risques et les opportunités dans le nouveau cadre légal



Disponible
à distance

NOUVEAU

A distance SANS DS

17 sept 2020

5 févr 2021

A distance AVEC DS

18 sept 2020

4 févr 2021

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz	Nantes	Paris	Toulouse
3 déc 2020	29 sept 2020	20 nov 2020	24 sept 2020	28 oct 2020	1 oct 2020	5 oct 2020	2 déc 2020
	27 avr 2021	8 mars 2021	28 avr 2021	28 avr 2021		3 déc 2020	9 mars 2021
						1 févr 2021	
						19 avr 2021	

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter présentiel : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.

En inter distanciel : 355 € net/jour/pers

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra :

contactez-nous.



Réagir en situation de crise

Activité économique ralentie ? Annonces multiples de restructuration ? Soyez prêt !
Une formation qui vous donne, élu(e)s CSE et DS, les outils pour défendre les intérêts des salariés et construire des alternatives.

PROGRAMME (1 JOUR)

→ La réorganisation/restructuration de l'entreprise

- Avec compression d'effectif
- Sans compression d'effectif

→ La négociation des nouveaux accords

- Accord de performance collective et de fonctionnement (salaires, temps de travail, mobilité)
- Accord sur le temps de travail
- Accord sur le télétravail

→ Les licenciements économiques

- Motif économique
- Plan de sauvegarde de l'emploi
- Plan de départ volontaire

→ La rupture conventionnelle collective

→ Comment affronter opérationnellement les situations de crise

- Votre rôle en tant qu'élu(e)s CSE/OS :
 - Tactiques
 - Postures
 - Développer une stratégie et des objectifs
 - Utiliser les bons outils juridiques

NOUVEAU

Objectifs

- S'approprier les nouveaux dispositifs
- Identifier les priorités et préparer sa stratégie
- Peser dans les négociations

Bordeaux	Lyon	Marseille	Nantes	Paris	Toulouse
11 mars 2021	18 sept 2020	3 nov 2020	26 nov 2020	1 oct 2020	31 mars 2021
	6 avr 2021			5 févr 2021	

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers.
A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.
Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra :
contactez-nous.



Faire face aux licenciements économiques

PROGRAMME (1 JOUR)

- Définition du licenciement pour motif économique
- La modification du contrat de travail pour motif économique
- Les mesures de nature à limiter les licenciements
- L'obligation de reclassement
- La procédure d'information et consultation de l'instance
- Les critères d'ordre de licenciement et les catégories professionnelles
- Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)
- Le congé de reclassement et le contrat de sécurisation professionnelle
- Les plans de départ volontaire et les nouveaux accords de rupture conventionnelle collective
- La portabilité de la prévoyance et la priorité de réembauche
- Le contrôle administratif et juridictionnel

Objectifs

- Connaître la spécificité des procédures de licenciement pour motif économique
- Identifier les droits attachés à chaque mode de rupture de contrat de travail
- Clarifier le rôle et les enjeux de telles procédures pour l'instance

Il est possible de préparer cette formation sur la base de vos documents moyennant un temps de préparation spécifique.



Formations uniquement en intra
Contactez-nous !

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE



La nouvelle donne en matière de restructuration

PROGRAMME (1 JOUR)

- Restructuration, réorganisation de la direction

- Classification des différentes formes de restructuration

- La procédure d'information et de consultation et le rôle des IRP

- Les incidences de ces opérations sur le statut individuel
 - Le devenir du contrat de travail et les conditions de recours à l'article L.1224-1 du Code du travail
 - L'application volontaire de l'article L.1224-1 du Code du travail
 - Le régime juridique applicable en cas de modification du contrat de travail ou des conditions de travail

- Le cas particulier du licenciement économique avant transfert d'entreprise

- Les incidences de ces opérations sur le plan des accords collectifs
 - Le devenir des conventions et accords collectifs d'entreprise
 - La notion d'avantage acquis
 - Le devenir des engagements unilatéraux, accords atypiques, usages
 - Les accords de transition et d'adaptation

- Le transfert des salariés protégés et le devenir des IRP (DS, CSE)
 - Le rôle de l'inspection du travail
 - Le maintien des instances et la notion d'établissements autonomes
 - Le devenir des budgets et des biens du CSE (introduction à la dévolution des biens)

Objectifs

- Comprendre ce que recouvrent les différentes formes de restructuration
- Appréhender les conditions sociales futures
- Mesurer les impacts de ces opérations sur le plan individuel et collectif
- Envisager les négociations adaptées

Il est possible de préparer cette formation sur la base de vos documents moyennant un temps de préparation spécifique.



Formations uniquement en intra
Contactez-nous !

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE



Préparer la défense des salariés

PROGRAMME (1 OU 2 JOURS)

→ Les situations pouvant impacter le contrat (CDI)

- Changement des conditions de travail
- Modifications essentielles du contrat
- Transferts de contrats
- Suspensions du contrat (maladie, maternité, congé parental...)

→ Les ruptures individuelles du CDI, la procédure applicable et les indemnités

- Démission
- Rupture conventionnelle individuelle et collective
- Licenciement individuel (disciplinaire, inaptitude, absences répétées...)
- Prise d'acte et résiliation judiciaire

→ L'introduction aux licenciements économiques

- Définition du licenciement économique
- Schéma des procédures économiques (licenciement Individuel, licenciement collectif entre 2 et 9, licenciement collectif de 10 salariés et plus)
- Droits spécifiques du salarié et rôle des représentants du personnel

→ Le rôle des représentants du personnel

- Nécessité de garder le contact entre salarié et représentants du personnel

→ La préparation du dossier : de l'entretien préalable au Conseil de Prud'hommes

- Appréhender le rôle d'assistant lors de l'entretien
- Préparer le dossier : les points de vigilance
- Comprendre l'action contentieuse : de la décision d'engager une action devant le Conseil de Prud'hommes aux modes alternatifs de règlement des litiges

→ La procédure spécifique de rupture du contrat de travail des salariés protégés

Objectifs

- Savoir comment faire respecter les droits des salariés
- Acquérir des notions relatives à la procédure prud'homale et à la préparation d'un dossier



**Possibilité d'un format
2 jours avec mises
en situation.**

**Nous fournir le nom
de votre convention
collective pour les mises
en situation**



**Formations
uniquement en intra
Contactez-nous !**

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE



Maîtriser les principes fondamentaux du droit du travail

PROGRAMME (1 OU 2 JOURS)

→ Manipuler et articuler les sources du droit du travail

- La place de l'accord d'entreprise
- L'ordre public et les disparités supplétives
- La place de la convention collective
- Le pouvoir de l'employeur

→ Identifier et solliciter les acteurs extérieurs pour vous assister

- Inspection du travail et Service de santé
- Juges
- Experts juridiques et économiques

→ Les fondamentaux du droit collectif

- Rôle et mission du CSE
- Rôle et mission des OS et DS

→ Les fondamentaux du droit individuel

- Droit disciplinaire
- Durée du travail et congés payés
- Ruptures du contrat de travail
- Maladie, accident de travail et inaptitude
- La lettre de licenciement

Objectifs

- Etre à l'aise avec la nouvelle architecture des normes et la place de l'accord d'entreprise
- Acquérir de nouveaux réflexes en droits individuels et collectifs
- Eviter les pièges

La seconde journée est consacrée à des exercices de mise en situation



**Formations
uniquement en intra**
Contactez-nous !

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

Le Guide Juridique d'Atlantes est disponible

EDITION
2020

Commandez-le dès maintenant

NOUVEAU



BON DE COMMANDE

Guide juridique 2020

Tarif public

..... exemplaire(s) x **49 € TTC** = € TTC*

Tarif abonnés Assistance Juridique IRP

..... exemplaire(s) x **38 € TTC** = € TTC*

* Frais administratifs / frais de port : +7,10 euros de 1 à 4 guides

Exemple : 6 Guides Tarif abonné = 38x6 + 7,10x2 = 242,20 euros

Pour commander, merci de compléter les informations ci-après et nous retourner par courrier ce bon de commande accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de Atlantes Avocats (celui-ci sera encaissé lors de l'envoi de votre guide) :

Cabinet d'Avocats Atlantes

21 bis rue du Champ de l'Alouette - 75013 PARIS

Nom de l'entreprise

Effectif

Adresse du CSE

.....

Code postal Ville

Adresse de livraison souhaitée (si différente de celle de votre CSE)

.....

Téléphone

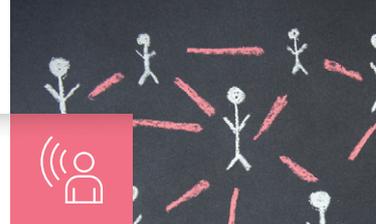
Email du CSE

Email (perso ou pro)

Signature précédée de votre nom et prénom

**Des questions sur le guide ?
contactez-nous !**

01 56 53 65 00
info@atlantes.fr



Comment vous aider à mener une négociation

PROGRAMME (1 JOUR)

→ La négociation au quotidien

- Construire ses stratégies au travers des relations quotidiennes avec la direction
- Développer sa réactivité dans les relations quotidiennes
- La stratégie « d'image » des représentants du personnel (les attitudes au quotidien)

- Comment structurer un mode de fonctionnement pérenne ?

→ La négociation de crise

- Construire une stratégie de négociation dans l'urgence
- Organiser sa négociation
- Les attitudes du négociateur

Objectifs

- Maîtriser les enjeux de la négociation



Ouverte à tous, cette session est orientée « Savoir-être »

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz	Nantes	Paris	Toulouse
2 déc 2020	2 oct 2020	23 nov 2020	25 sept 2020	20 oct 2020	2 oct 2020	6 oct 2020	3 déc 2020
	28 avr 2021	9 mars 2021	27 avr 2021	29 avr 2021		4 déc 2020	10 mars 2021
						2 févr 2021	
						20 avr 2021	

(voir tarif en bas de page)

Ref. F00100

La communication du CSE

PROGRAMME (1 JOUR)

→ Qu'est-ce qu'une stratégie de communication ?

- Recenser l'ensemble des ressources de communication
- Evaluer l'efficacité des dispositifs et des outils
- Bâtir une cartographie de l'ensemble des interlocuteurs

→ Quelques règles pour être lu

- Savoir écrire un texte lisible, synthétiser et mettre en valeur son écrit
- Les principes de l'écriture informative
- Définir le message essentiel
- Construire et écrire un article

→ Gérer l'image de l'instance

- Enjeux, mise au point, qualité et pérennisation de l'image de votre CSE
- Créer une identité visuelle
- Le cadre d'une communication réussie

→ Mener une enquête

- Enjeux et techniques de l'enquête et de l'après-enquête
- Déterminer les objectifs
- Déterminer les données à recueillir pour prendre votre décision
- Vérifier la partialité
- Les résultats
- Analyse des données

Objectifs

- Réfléchir à vos propres enjeux de communication
- Définir :
 - à quel moment ?
 - selon quelles modalités ?
 - à qui ?

Nantes	Paris	Toulouse
21 sept 2020	23 sept 2020	9 déc 2020
	1 déc 2020	

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers. Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra : contactez-nous.

Ref. 58



Savoir s'exprimer en public

PROGRAMME (1 JOUR)

- Les préalables à l'affirmation de soi

- Les attitudes d'affirmation de soi

- L'expérimentation de l'affirmation de soi dans différentes situations

- Les différentes étapes de la communication respectueuse pour soi et pour l'autre
 - Partir des faits
 - Différencier l'observation, le ressenti, les jugements
 - Repérer ses émotions, sentiments et ceux de l'autre
 - Repérer les éléments générant les émotions
 - Savoir s'affirmer dans la négociation

Lyon	Paris
10 déc 2020	15 oct 2020

Réf. 69

Objectifs

- Défendre son point de vue et ses idées et savoir écouter
- S'affirmer sans agresser



Cette session s'articule très bien avec « Réguler les conflits »

Réguler les conflits

PROGRAMME (1 JOUR)

- Appréhender le conflit

- Repérer les différentes attitudes ou postures dans le conflit

- Se positionner dans une situation d'affrontement par :
 - La prise en compte des émotions
 - Le respect de soi et de l'autre
 - Le traitement du problème dans le cadre de son mandat
 - La médiation

- Exercer son mandat en s'appuyant sur trois axes
 - Organiser l'activité à partir de ses compétences
 - Organiser la circulation de la parole
 - Garantir les règles

Lyon	Paris
11 déc 2020	16 oct 2020

Réf. 273

Objectifs

- Comprendre les éléments et les enjeux d'un conflit
- Se positionner dans une situation conflictuelle

Pré-requis : avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE

En inter : 390 € net/jour/pers, déjeuner compris. A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers. A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers. Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant à la fin de ce catalogue.

En intra : contactez-nous.

Nos autres thèmes

→ Actualité sociale et droit du travail

- Programme dépendant de l'actualité sociale

→ Le rôle du CSE dans la Santé, la Sécurité et l'Environnement dans les établissements à risques

- Le cadre spécifique de la représentation du personnel dans les établissements à risques
- Le fonctionnement spécifique du CSE dans les établissements à risques
- Les attributions générales et spécifiques du CSE en santé, sécurité et environnement dans les établissements à risques
- Les moyens d'action du CSE dans les établissements à risques
- Travail du CSE avec les acteurs internes et externes de la santé, sécurité, environnement

→ Mise en place, rôle et fonctionnement d'un Comité de Groupe

- Constitution, mise en place et fonctionnement du Comité de Groupe
- Le Groupe : un espace de négociation
- Articulation des prérogatives entre les différentes IRP

→ Inspection du travail et les IRP

- Les prérogatives de l'inspecteur
- Le relevé des infractions : observations, mise en demeure, PV
- Les aspects pratiques

Plus d'informations ?

Contactez-nous au
01 56 53 65 05



Vos droits à formation en tant qu'élu(e)

Pour les titulaires d'un CSE (formation économique)

- Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires d'un comité social et économique élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours (article L. 2315-63 du Code du travail).
- Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non (article L. 2315-17 du Code du travail).
- Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L. 2145-5 et suivants.
- Le temps consacré à cette formation est considéré comme temps de travail et n'est pas imputé sur vos heures de délégation.
- Le salaire des titulaires est donc intégralement maintenu.
- Le financement de la formation est, sauf disposition plus favorable, pris en charge par le budget de fonctionnement de l'instance.
- Vous devez informer votre employeur au minimum 30 jours avant le début du stage, voir modèle ci-joint.

Pour la CSSCT, le CSE et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Les membres de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), les membres du CSE et le référent en matière de

lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions (article L. 2315-18 du Code du travail). Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non.

- La formation dure 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés et 5 jours dans les autres.
- Le membre de la commission SSCT, du CSE ou le référent harcèlement qui souhaite bénéficier de son droit à un congé de formation en fait la demande à l'employeur au moins 30 jours avant la date de la formation (article R. 2315-17 du Code du travail). Cette demande précise la date à laquelle il souhaite prendre son congé, la durée de celui-ci, le prix du stage et le nom de l'organisme chargé de l'assurer.
- La charge financière de la formation incombe à l'employeur dans des conditions et limites déterminées par voie réglementaire (article L. 2315-18 du Code du travail).
- Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel (article L. 2315-16 du Code du travail).

Pour les DS et représentants de proximité

Article L.2315-61 du Code du Travail « *Le comité social et économique peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux de l'entreprise ainsi qu'à la formation des représentants de proximité, lorsqu'ils existent* ».

Demande de congé de formation

A envoyer en recommandé avec A.R. au moins 30 jours avant le début du stage ou à remettre en main propre contre décharge

Nom, Prénom

Adresse personnelle

Adresse de l'entreprise

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous solliciter un congé exceptionnel de jour(s) afin de participer à un stage.

1 de formation économique des élus titulaires (art. L.2315-63 du Code du travail).

Ce stage se déroule à du au et est organisé par le cabinet d'avocats ATLANTES, organisme de formation n°11 75 52 968 75 et agréé n°2016-08-19-002. ATLANTES est référencé dans DATA DOCK sous le N° 0032998

2 de formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (L.2315-18 du Code du travail).

Ce stage se déroule à du au et est organisé par SECAFI, organisme de formation n°11 75 44 133 75 et agréé n°2017-11-03-002 SECAFI est référencé dans DATA DOCK sous le N° 0034314

Le coût de cette formation s'élève à : € nets.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Date

Signature

Bulletin d'inscription à photocopier

2020-3- web

Cabinet d'avocats ATLANTES - 21 bis rue du Champ de l'Alouette 75013 PARIS
Tél. 01 56 53 65 05 - Fax 01 56 53 65 15
formation@atlantes.fr
Société au capital de 598.000€ - RCS Paris 445 382 344

Entreprise :
Effectif : Secteur d'activité :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : N° SIRET :
E-mail : Date élections :
Adresse de facturation (si différente ou OPCO) :
Nom du DRH ou Resp. formation (pour les formations SSCT) :
Téléphone : E-mail :
Thème de la formation choisie :
(un bulletin = un thème de formation)
Date(s) de la session : Ville sélectionnée :

Liste des participants nous inscrivons les élus suivants à la session de formation indiquée ci-dessus.
(L'e-mail est nécessaire pour recevoir vos convocations)

Coût

Nom et prénom :	N° de portable : € x j = €
Mandat :	Email :	
Nom et prénom :	N° de portable : € x j = €
Mandat :	Email :	
Nom et prénom :	N° de portable : € x j = €
Mandat :	Email :	

Conditions générales de vente

L'inscription à une formation implique l'acceptation complètement sans réserve des présentes conditions générales. Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du responsable d'Atlantes, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Le cabinet d'avocats ATLANTES est un organisme de formation enregistré sous le n° 11755296875. Il est agréé pour la formation économique des élus du CSE sous le n° 2016-08-19-002 en préfecture d'Ile-de-France.

Règlement par un organisme payeur désigné par le client

En cas de paiement effectué par un organisme désigné par le client, il appartient au bénéficiaire de procéder à la demande de prise en charge et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. En cas d'une prise en charge financière partielle par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Report d'une formation

Dans le cas où le nombre de participants à un stage est jugé pédagogiquement insuffisant, le prestataire se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue sans que le client puisse prétendre à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

Responsabilité

La responsabilité du prestataire ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition par le prestataire, par les participants aux stages pendant la durée des sessions de formation.

Attestation de présence

L'attestation de participation au stage est adressée à l'issue de la formation.

Cas d'empêchement

En cas d'empêchement majeur, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par un collègue.

Toute annulation doit être faite par écrit au moins 15 jours ouvrés avant le début du stage. En cas d'annulation parvenue entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du stage, les frais d'annulation s'élèvent à 50 % du montant de la facture. Moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, nous conservons 100 % du montant de la facture. Toute demande de report est considérée comme une annulation.

Contestation

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Paris.

Données personnelles

En validant votre inscription, vous acceptez que les Informations recueillies soient enregistrées afin de vous rendre le service demandé.

Pour les offres complémentaires, merci de consulter notre politique de confidentialité sur notre site www.atlantes.fr

Règlement

Pour les formations SSCT

SECAFI est un organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 44 133 75. Le cabinet est agréé pour la formation des membres du CSE sous le n° 2017-11-03-002 en préfecture d'Ile de France. SECAFI est référencé dans DATA DOCK sous le n° 0034314. La circulaire du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du 14 mai 1985 stipule, dans son article 223, qu'un organisme porte son agrément sur l'ensemble du territoire. Une pénalité de retard de 9 % l'an sera appliquée prorata temporis en cas de retard de paiement.

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant et sans escompte par chèque à l'ordre de [SECAFI](#)

Pour les formations CSE

ATLANTES est un organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 52 968 75. Le cabinet est agréé pour la formation économique des élus sous le n° 2016-08-19-002. ATLANTES est référencé dans DATA DOCK sous le n° 0032998. Sauf, convention particulière avec votre employeur, le montant de cette formation, si elle concerne les élus du CSE est à imputer sur votre budget de fonctionnement. Dans le cas d'un financement par l'employeur, il doit être co-signataire du devis. Une pénalité de retard de 9 % l'an sera appliquée prorata temporis en cas de retard de paiement.

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant et sans escompte par chèque à l'ordre de [ATLANTES](#).

Fait à

Le

Nom, Prénom et mandat (RP) ou fonction (Direction) du signataire



ASSISTANCE AU QUOTIDIEN

Permanence téléphonique

- Appels illimités
- Droit du travail collectif et individuel
- Questions posées par téléphone ou par e-mail
- Réponses immédiates (sous 24 heures, si besoin de recherches approfondies)
- Des réponses appuyées par les dispositions législatives : Code du Travail, jurisprudence, conventions collectives et accords d'entreprise
- Des juristes et avocats spécialisés en droit du travail (minimum Master 2) et possédant l'expérience du terrain
- Abonnement annuel

Exemples de questions

pour lesquelles nos abonnés nous sollicitent

- Comment remplacer un titulaire absent ?
- L'employeur peut-il voter pour l'élection du secrétaire de CSE ?
- L'employeur a-t-il le droit de déplacer les dates de congés d'un salarié ?
- Le CSE doit-il être consulté en cas de déménagement de l'entreprise ?

TESTEZ NOTRE SERVICE JURIDIQUE !

Contactez-nous au **01 56 53 65 00** ou sur **info@atlantes.fr**

Essai gratuit

PaxCSE Formation & Assistance



En adhérant à PaxCSE, vous bénéficiez de l'assistance juridique et profitez de tarifs préférentiels sur la formation.

Contactez-nous au **01 56 53 65 00**

Retrouvez également nos avocats et juristes au service des salariés et de leurs représentants

Conseil & Négociation

Notre équipe d'experts vous accompagne dans l'analyse de documents, ainsi que dans le cadre de la négociation d'accords d'entreprise (analyse ou rédaction de projets, construction d'outils méthodologiques, participation aux réunions de négociation...).

Contentieux

Nous défendons les intérêts des élus et des salariés devant les juridictions compétentes en droit du travail individuel et collectif, droit de la famille et des personnes, droit pénal.



ATLANTES
AVOCATS

SUIVEZ-NOUS !

 @AtlantesAvocats / www.atlantes.fr